



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

**VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, tenue le 9 décembre 2020, à 19 h, au centre communautaire Lionel-Charest, 524 rue de la Fabrique, Pohénégamook.

Sont présents les conseillers :

Siège no 1 : Denis Ouellet
Siège no 2 : Marcellin Lavoie
Siège no 4 : Guylaine Cyr
Siège no 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de madame Louise Labonté, mairesse.

Absents : Siège no 3 : Robin Breton
Siège no 5 : Simon Bolduc

Sont aussi présents : Simon Grenier, directeur général
Ginette Bouffard, greffière

Autres cadres et responsables des services de la Ville de Pohénégamook :

Patrick Cyr, loisirs et vie communautaire
Francis Deveault, trésorier
Marilyn Labrecque, développement économique et communications
Nancy Morin, inspection et urbanisme
Dean Thériault, sécurité incendie

Monsieur Marcellin Lavoie s'absente de 20 h 55 à 21 h 05, le quorum est maintenu;
Madame Guylaine Cyr s'absente de 21 h 05 à 21 h 10, le quorum est maintenu.

Assistance du public : 4 personnes

2020.12.303 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente l'ordre du jour comme suit :

Mot de bienvenue

A PROCÉDURES

1 Ordre du jour - Adoption

B AFFAIRES NOUVELLES

2 Adoption du budget 2021 et du plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

Période de questions

3 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie

APPUYÉ PAR : Denis Ouellet

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.12.304 ADOPTION DU BUDGET 2021

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil constate que les avis requis par la loi pour la présente assemblée ont été donnés dans les délais et de la manière prescrite;



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474, L.R.Q, c C-19, le Conseil doit préparer et adopter le budget d'une année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une corporation municipale de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance et que ce Conseil a adopté un règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT le règlement P.-269 permettant le paiement des taxes foncières en quatre (4) versements;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Pohénégamook a pris connaissance, a analysé et retient les prévisions des revenus et des dépenses 2021 qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux qui se résument ainsi;

REVENUS		CHARGES	
Taxes valeur foncière	2 864 093 \$	Administration	797 335 \$
Taxes sur une autre base	1 011 586 \$	Sécurité publique	447 083 \$
Tenant lieu de taxes	324 718 \$	Transport-voirie	1 423 751 \$
Transferts	643 680 \$	Hygiène du milieu	878 710 \$
Services rendus	86 663 \$	Logement social	71 981 \$
Imposition de droits	61 000 \$	Aménagement, urbanisme et zonage	74 242 \$
Amendes et pénalités	3 500 \$	Promotion et développement économique	263 385 \$
Intérêts	52 000 \$	Loisirs et culture	545 331 \$
Autres revenus	11 000 \$	Frais de financement	211 001 \$
Total des revenus	5 058 240 \$	Total des dépenses	4 712 819 \$
AFFECTATIONS		AFFECTATIONS	
Affectation surplus accumulé non affecté	140 047 \$	Remboursement de la dette	363 385 \$
Affectation surplus accumulé affecté	33 000 \$	Activités d'investissement	24 750 \$
		Affectation réserve aqueduc et égout	74 925 \$
		Remboursement fonds de roulement	55 408 \$
Total des affectations	173 047 \$	Total des affectations	518 468 \$
TOTAL	5 231 287 \$	TOTAL	5 231 287 \$

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 a été préparé en parallèle avec l'élaboration du budget pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mis des copies de ce règlement à la disposition du public, conformément aux prescriptions de l'article 356, L.R.Q, c C-19;



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2021-2022-2023

N° de résolution
ou annotation

2021	2022	2023
------	------	------

SERVICE ADMINISTRATIF			
Refonte du site Web	16 000		
SOUS-TOTAL	16 000	0	0
SERVICE À LA PROPRIÉTÉ			
DIVISION VOIRIE	80 000	2 412 800	1 300 000
DIVISION HYGIÈNE DU MILIEU	4 698 470	1 233 000	77 000
DIVISION INFRASTRUCTURES			
HÔTEL DE VILLE			
Plan directeur d'entretien des bâtiments	5 000		
Aménagement paysager façade hôtel de ville	130 000		
Remplacer portes et fenêtres		25 000	25 000
Aménager bureaux au sous-sol	5 000		
Aménager bureau au rez-de-chaussée	2 500		
Remplacer plancher au rez-de-chaussée		25 000	
Refaire pavé arrière hôtel de ville	1 500		
Réparation conduite égout sous-sol	2 000		
Affiche hôtel de ville		10 000	
Achat 10 tables rectangulaires pliantes (salle du conseil)	1 750		
CENTRE DES LOISIRS GUY-PELLETIER			
Plan directeur d'entretien des bâtiments	5 000		
Remplacement de la fournaise à l'huile par une électrique		7 000	
Remplacement de fenêtres		15 000	
Réaménager le comptoir de cuisine			5 000
Remplacer revêtement acrylique pickleball	10 000		
CENTRE CULTUREL			
Réfection du bâtiment		5 375 600	
CENTRE COMMUNAUTAIRE			
Plan directeur d'entretien des bâtiments	5 000		
Portes avant et arrière à remplacer		7 000	
Réfection plancher grande salle		50 000	
Remplacer système électrique			50 000
Tables rondes	4 000		
Réparations extérieures (gouttières, joints)	3 000		
OTJ DE SULLY			
Travaux de réfection suite à l'inspection		30 000	
PARCS			
Fontaines pour boire (3)		20 300	
Améliorations des parcs (gazébos)			30 000
MARINA			
Débarcadère (rampe de mise à l'eau)		220 000	
SOUS-TOTAL DIVISION INFRASTRUCTURES	174 750	5 784 900	110 000
SERVICE À LA COLLECTIVITÉ			
DIVISION SÉCURITÉ PUBLIQUE	29 800	74 000	0
DIVISION LOISIRS ET CULTURE	31 000	115 000	0
DIVISION DÉVELOPPEMENT	60 000	0	0
TOTAL	5 090 020 \$	9 619 700 \$	1 487 000 \$



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE les prévisions budgétaires 2021 et le plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 soient adoptés.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Période de questions de 21 h 20 à 21 h 35.

2020.12.305 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

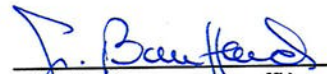
CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour ont été traités à 21 h 35;

II EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU

QUE ce conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -


Louise Labonté, mairesse


Ginette Bouffard, greffière